



Guillaume **GOUMY**
Chef d'entreprise

«Les salariés approfondissent leurs compétences. Ils y gagnent et l'entreprise aussi»

C'est dans cette optique que nous avons mis en place un plan de formation. Grâce à un audit, notre OPCA a identifié nos besoins réels, a évalué les meilleures formations pour mes collaborateurs et a monté un plan de financement complémentaire.



Bruno **BECAM**
Salarié technicien

«Je me forme à un nouveau métier pour éviter le chômage»

Suite à un licenciement économique, je me suis tourné vers la formation en menuiserie pour retrouver un emploi ou peut-être monter mon entreprise. Les démarches sont longues et importantes, le FONGECIF m'a permis de mener à bien ce parcours et de me confronter à la réalité de mon nouveau futur métier.

Alternative Formation Bretagne
une dynamique complémentaire des acteurs régionaux au service de la formation des salariés.

Vous êtes salarié :



Tél. : 0810 10 70 20

Vous êtes chef d'entreprise :



Contactez votre OPCA

Nos partenaires :



Alternative Formation Bretagne
une dynamique complémentaire des acteurs régionaux au service de la formation des salariés.

LA FORMATION DES SALARIÉS :
L'ALTERNATIVE POSITIVE



Former ou se former, pourquoi ?

Pour l'entreprise :

- Préparer la reprise en renforçant sa compétitivité par le développement des compétences des salariés
- Bénéficier de moyens complémentaires pour former ses salariés par la mobilisation des fonds publics

Pour le salarié :

- La formation développe les compétences et la qualification
- La formation permet de maintenir son salaire net
- La formation conforte son emploi

Les possibilités de financement

L'OPCA auquel votre entreprise verse ses cotisations formations peut intervenir sur le plan de formation, la période et le contrat de professionnalisation, le Droit individuel à la formation, la VAE... Les OPCA sont gérés paritairement, salariés et employeurs y ont des représentants.

- Le Fonds National pour l'Emploi (FNE) – Etat DRTEFP : ce dispositif s'adresse principalement aux entreprises de moins de 250 salariés pour les personnes à faible niveau de qualification ou exposées à la perte de leur emploi
- Le chèque reconversion, dispositif mis en œuvre par le Conseil Régional de Bretagne au bénéfice des salariés menacés dans leur emploi ou en chômage partiel.

Pour l'entreprise :

Adressez-vous à votre OPCA

Pour le salarié :

Adressez-vous au FONGECIF

Vous simplifier l'accès à la formation :

